



Strasbourg, mercredi 22 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05726

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Dragages (aval et amont écluse de Rhinau)**Extrême vigilance (Arrêt de navigation maintenu sur l'écluse par AB n° FR/2020/02660) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 30/09/2021 à 08:00 au 10/11/2021 à 18:00**
 - o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 0,000 (amont écluse de Rhinau) et pk 0,200 (amont écluse de Rhinau) - Toute la largeur de la voie
 - o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 0,300 (aval écluse de Rhinau) et pk 0,750 (aval écluse de Rhinau)

Commentaire :

Une campagne de dragage sera réalisée du 30 septembre au 10 novembre 2021 à l'aval et à l'amont de l'écluse de raccordement de Rhinau pour rétablir le chenal de navigation. Pour réaliser ces travaux une pelle sur un ponton, un pousseur ainsi qu'une barge se déplaceront en fonction de l'avancée du chantier.

L'avis à la batellerie FR/2020/02660 en pièce jointe relatif à l'arrêt de navigation sur l'écluse de Rhinau reste en vigueur, cet ouvrage n'est donc pas franchissable.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Centre Alsace, 35, rue Pierre Coubertin, BP 40012, 67015 STRASBOURG

Tél : 03 88 45 84 00 - Fax : 03 88 61 05 88

Date limite d'affichage :

11/11/2021

Adjoint au chef Maintenance

Lucie ZHENG